LOIR-ET-CHER
CONSEIL GENERAL

Blois, jeudi 31 janvier 2008

Communiqué de presse

Les Roches-l'Évêque et Vendôme :

2 déviations qui avancent

Maurice Leroy, président du conseil général de Loir-et-Cher, député, pose la première pierre de l'ouvrage d'art sur le Loir de la déviation des Roches l'Évêque et lance les travaux du tronçon 2 de la déviation de Vendôme, jeudi 31 janvier 2008.

Un viaduc sur le Loir aux Roches-l'Évêque

La construction de l'ouvrage d'art sur le Loir est l'avant dernière étape des travaux avant la livraison de la déviation en 2009. Dans l'attente des résultats du diagnostic archéologique du tronçon 2 de la déviation de Vendôme, l'appel d'offre pour ce viaduc a été décalé par rapport au planning initial. L'objectif : réaliser des économies d'échelle en lançant une consultation simultanée pour les ouvrages d'art des Roches l'Évêque et de Vendôme (estimation de l'économie réalisée 150 000 €). Malgré ce décalage, les travaux, qui étaient en avance d'une année, seront livrés 6 mois plus tôt que ne l'indiquait le planning initial (le premier coup de pioche a été donné le 21 avril 2006).

→ Le viaduc sur le Loir est un pont mixte de 67 m de long, sur deux travées, à deux voies, avec une pile dans le Loir.

→ Un chantier économe pour le Département : au total, près de 1,4 M € d'économies ont été réalisées sur le chantier de la déviation des Roches l'Évêque : utilisation des matériaux de la déviation de Vendôme pour les remblais et les terrassements (près de 1 M €), changement de géométrie du viaduc sur le Loir – une pile dans le lit de la rivière – (environ 200 000 €) et sur les trois ouvrages d'art courant (environ 500 000 €).

→ Entreprises travaillant sur le chantier : GTM vient de terminer les terrassement et l'assainissement et RAZEL réalise le viaduc.

Lancement du tronçon 2 de la déviation de Vendôme

Long de 2 km, le tronçon 2 se raccorde à la route départementale (RD) 5 par un giratoire et se prolonge jusqu'à la RD 917. 3 ouvrages d'art y seront construits, dont un viaduc de 180 m de long. Le coût prévisionnel s'élève à 12,2 M €, financés par le conseil général.

Contact presse :
Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr
Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr

→ Les travaux du deuxième tronçon de la déviation de Vendôme commencent par la réalisation du viaduc sur le Loir. Cet ouvrage d'art, long de 180 m, représente un budget de 4 M €. Les remblais viendront du tronçon 3 de la déviation. Les deux autres ouvrages, dont un permet le rétablissement d'une voie communale et l'implantation d'un demi-échangeur et l'autre est un ouvrage de décharge en cas d'inondation, seront réalisés en 2009, les terrassements en 2010 et les chaussées en 2011.

→ Diagnostic archéologique : le 22 janvier 2008, la commission de la direction régionale des affaires culturelles a confirmé la prescription de fouilles de sauvegarde. En effet, en avril 2007, malgré une autorisation de prise de possession anticipée des terrains par le Département délivrée le 2 octobre 2007, un diagnostic archéologique a été mené, grâce à la bonne volonté des agriculteurs, alors propriétaires des terrains. Ce diagnostic archéologique a révélé des restes de la période protohistorique, carolingienne et mérovingienne.

→ Entreprises travaillant sur le chantier : RAZEL est la première entreprise sur le site.

Le tronçon 1 de la déviation de Vendôme mis en service fin 2008

Le planning des travaux du premier tronçon est conforme à celui annoncé initialement. Le coût global des travaux est de 6,2 M €, auquel il faut ajouter plus 1 million pour les acquisitions foncières et le remembrement.

→ En 2007, les aménagements paysagers ont été étudiés par les élèves de l'école nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois. C'est sur la base de ces études que les travaux des aménagements paysagers seront réalisés fin 2008. Courant 2008, les couches de forme (sous-couche de la chaussée), les chaussées et les équipements de sécurité seront également réalisés. La couche de forme sera réalisée avec les matériaux issus du troisième tronçon de la déviation de Vendôme. Une démarche durable puisqu'il s'agit de réaliser des économies de matériaux et de rationaliser la dépense publique.

→ Un premier tronçon utile dès sa mise en service. Dès l'ouverture au public du premier tronçon de la déviation de Vendôme, le conseil général déviera le trafic des poids lourds afin qu'ils ne traversent plus Montrieux (sur la commune de Naveil) et empruntent la RD 957 mieux dimensionnée pour ce trafic.

Contact presse :
Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr
Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr